

## RAPPORT N° 20\_12\_04 Assemblée Générale par consultation écrite du 17 décembre 2020

---

### OBJET : Miro in Cube 2020

Ce projet est né d'une réflexion commune avec les membres de l'Eurorégion lors de la Commission tourisme sur la problématique du tourisme et de l'innovation pour les 3 Régions partenaires.

L'un des objectifs est de mettre en relation les professionnels du secteur du tourisme avec les jeunes entrepreneurs, en fournissant une gamme de services ou de produits qui améliorent leur compétitivité.

A ce titre, le Programme Miro, initiative d'excellence en formation innovante (EDEFI), contractualisé par l'Agence nationale de la recherche et doté d'un budget de 5,5 millions d'euros pour 9 années (2012-2021) consiste en la transformation, notamment numérique, de l'enseignement supérieur par l'expérimentation.

Au cœur de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, le Programme Miro, modèle innovant répondant aux enjeux économiques du développement du tourisme durable, conduit une réflexion sur les mutations et les évolutions de ce secteur. Il a tissé d'étroites relations avec les institutions touristiques de l'Euroregion et au-delà, au niveau international, avec l'Organisation mondiale du tourisme. S'appuyant sur cet écosystème, le Programme Miro a construit une offre de formation diversifiée afin de répondre efficacement aux besoins en matière d'employabilité et accompagner dans le domaine du tourisme l'émergence de nouveaux métiers.

Pour sa 3ème édition, le concours d'innovation Miro In Cube dédié au tourisme mise sur l'Intelligence Artificielle (IA). Du 21 au 24 février 2020, à Perpignan, Barcelone et Palma, les participants plancheront en équipe, 56 heures durant, pour développer une offre de produit ou de services répondant à la thématique de l'édition 2020 : intelligence artificielle et tourisme. Le concours sera sous la forme d'un « hackathon ».

## DELIBERATION N° 20\_12\_04 Assemblée Générale par consultation écrite du 17 décembre 2020

### OBJET : Miro in Cube 2020

**Vu** le Règlement Européen n°1302/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, modifiant le règlement (CE) 1082/2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupements de ce type,

**Vu** la Convention et les Statuts du GECT Pyrénées-Méditerranée signés le 18 juin 2009, modifiés,

**Vu** l'Arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales et Territoriales,

**Vu** la délibération n° 20\_05\_03 relative à l'adoption du budget primitif 2020,

**Vu** l'avis de la commission Tourisme,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, à l'unanimité des membres,

### DECIDE :

#### Article 1er :

Tel que présenté dans le rapport, l'assemblée octroie une subvention de cinq mille euros (5 000€) à l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) en faveur du gagnant du 1<sup>er</sup> prix du concours d'innovation touristique organisé dans le cadre de l'évènement Miro in Cube.

#### Article 2 :

Dit que les crédits budgétaires relatifs à la présente délibération sont inscrits au budget primitif 2020 de l'établissement au chapitre 65 autres charges de gestion courante.

#### Article 3 :

Autorise la Présidente à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.*

EUROREGION PYRENEES-MEDITERRANEE  
GECT  
El Centre del món  
35 Boulevard Saint-Asticte  
CS 323032  
66011 PERPIGNAN CEDEX  
SIRET 130 007 511 00030

La Présidente en exercice  
Présidente de la Région occitanie  
Carole Delga

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

Copie pour exécution : Paierie Régionale Occitanie

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 1068 TOULOUSE CEDEX 7